

TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER



2023

Audience publique

tenue le mercredi 20 septembre 2023, à 15 heures,
au Tribunal international du droit de la mer, Hambourg,
sous la présidence de M. le juge Albert J. Hoffmann, Président

**DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF SOUMISE PAR LA COMMISSION DES
PETITS ÉTATS INSULAIRES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE
DROIT INTERNATIONAL**

(DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF SOUMISE AU TRIBUNAL)

Compte rendu

<i>Présents :</i>	M.	Albert J. Hoffmann	Président
	M.	Tomas Heidar	Vice-Président
	M.	José Luís Jesus	
	M.	Stanislaw Pawlak	
	M.	Shunji Yanai	
	M.	James L. Kateka	
	M.	Boualem Bouguetaia	
	M.	Jin-Hyun Paik	
	M.	David Joseph Attard	
	M.	Markiyani Z. Kulyk	
	M.	Alonso Gómez-Robledo	
	M.	Óscar Cabello Sarubbi	
	MME	Neeru Chadha	
	M.	Kriangsak Kittichaisaree	
	M.	Roman Kolodkin	
	MME	Liesbeth Lijnzaad	
	MME	María Teresa Infante Caffi	
	M.	Jielong Duan	
	MME	Kathy-Ann Brown	
	MME	Ida Caracciolo	
	M.	Maurice K. Kamga	juges
	MME	Ximena Hinrichs Oyarce	Greffière

Liste des délégations :

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Communauté du Pacifique (CPS)

Mme Rhonda Robinson, directrice de la division des géosciences, de l'énergie et des affaires maritimes de la CPS

Mme Kathy Jetñil-Kijiner, émissaire pour le climat

Mme Johanna Gusman, conseillère régionale de la division des droits de l'homme et du développement social de la CPS

Mme Geraldine Giraudeau, consultante du cabinet FAR Avocats

M. Cameron Diver, consultant du cabinet FAR Avocats

M. Daniel Müller, avocat associé du cabinet FAR Avocats

M. Rohan Nanthakumar, conseil spécial – programme Pasifika, Environmental Defenders Office

1 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour à tous. Le Tribunal va
2 poursuivre son audience sur la *Demande d'avis consultatif soumise par la*
3 *Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit*
4 *international*. Cet après-midi, nous allons entendre l'exposé oral présenté par la
5 Communauté du Pacifique.

6
7 J'invite sa représentante, Mme Robinson, à faire son exposé oral. Vous avez la
8 parole.

9
10 **Mme ROBINSON** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, Mesdames et
11 Messieurs les membres du Tribunal, c'est un privilège pour moi de prendre la parole
12 devant vous au nom de la Communauté du Pacifique, également connue sous le
13 sigle de CPS, et de faire une présentation sur le besoin pressant pour tous les États
14 Parties à la Convention sur le droit de la mer de prévenir, réduire et maîtriser du
15 milieu marin, ainsi que de protéger et préserver celui-ci face aux conséquences des
16 changements climatiques, qui sont : 1) le réchauffement des océans ; 2) l'élévation
17 du niveau de la mer ; et 3) l'acidification des océans.

18
19 Je tiens à féliciter la COSIS d'avoir porté ce sujet brûlant devant le Tribunal. Je tiens
20 également à remercier Mme Kathy Jetñil-Kijiner, envoyée spéciale pour le climat de
21 la République des Îles Marshall – un État membre de la CPS –, qui me rejoindra
22 pour faire cet exposé oral. En tant que pays atoll de faible altitude ayant une
23 expertise particulière dans ce domaine, les Îles Marshall sont bien placées pour
24 présenter au Tribunal un modèle d'atoll produit par la CPS, et qui permet d'illustrer
25 les conséquences qu'entraînera l'élévation du niveau de la mer sur ces îles.

26
27 Je m'appelle Rhonda Robinson et je suis la directrice de la division de la CPS en
28 charge de la géoscience, de l'énergie et des affaires maritimes. Nous sommes
29 basés à Suva, à Fidji. Je suis à la tête d'une des divisions les plus importantes de la
30 CPS qui travaille au soutien des pays et territoires du Pacifique en leur apportant
31 des solutions scientifiques et techniques pour répondre aux plus grands défis qui se
32 posent à notre région, à savoir les changements climatiques. Mon expérience dans
33 ce domaine est fortement influencée par ma propre expérience, mon vécu
34 personnel, car je suis née, j'ai travaillé et j'ai vécu toute ma vie, jusqu'à ce jour, dans
35 la région Pacifique, et je compte y rester pour le restant de mes jours.

36
37 Cette déclaration est faite au soutien de la demande d'avis consultatif de la COSIS.
38 Il n'existe aucune raison décisive qui devrait vous inciter à ne pas exercer votre
39 compétence consultative. Nous convenons avec la COSIS que cette demande porte
40 sur une question juridique qui relève de votre mission. Nous convenons également
41 avec la COSIS que les obligations de la Convention sur le droit de la mer et les
42 obligations internationales au titre d'autres accords doivent être interprétées et
43 appliquées de façon cohérente et harmonieuse.

44
45 D'entrée de jeu, j'aimerais vous donner quelques informations de base sur la CPS et
46 notre capacité à répondre aux questions posées par la COSIS au Tribunal.

47
48 La CPS est l'une des organisations intergouvernementales de la région du Pacifique
49 qui travaillent dans les domaines scientifiques et techniques. Nous œuvrons aux
50 côtés des pays et territoires insulaires du Pacifique membres de l'Organisation pour

1 comprendre et élaborer des solutions efficaces aux défis auxquels ces territoires et
2 pays sont confrontés. Dans ce cas, la science qui consiste à comprendre les
3 répercussions des changements climatiques en mettant tout particulièrement
4 l'accent particulier sur le réchauffement et l'acidification des océans et sur l'élévation
5 du niveau de la mer et leur impact néfaste sur nos communautés côtières est une
6 composante essentielle des capacités techniques de la CPS. Nous ne représentons
7 pas la voix d'un seul État souverain, mais la capacité collective en matière
8 scientifique qui œuvre pour la région toute entière.

9

10 Notre mandat et notre programme de travail répondent aux nombreux défis du
11 changement climatique dans toutes ses dimensions, ainsi qu'à son impact sur toute
12 la région, y compris, mais sans s'y limiter, sur les écosystèmes marins, dont la
13 pêche¹, les dangers côtiers et la protection des droits de l'homme². Notre expertise
14 s'étend aux analyses à l'échelle mondiale et régionale des incidences des
15 changements climatiques sur le milieu marin. En outre, la CPS est l'organisme pilote
16 pour la mise en œuvre de nombreux programmes d'atténuation et d'adaptation au
17 changement climatique qui portent, entre autres, sur l'élévation du niveau de la mer
18 et les pertes et dommages en résultant. Nous sommes également responsables de
19 la gestion durable des zones maritimes, des écosystèmes et des ressources de la
20 zone Pacifique « des dorsales jusqu'aux récifs » pour les générations actuelles et
21 futures³.

22

23 La CPS est reconnaissante de l'invitation qui lui a été faite par le Tribunal de
24 participer à cette procédure. Ce faisant, vous avez ouvert la voie à ceux qui sont le
25 plus durement touchés par les effets néfastes des changements climatiques sur le
26 milieu marin, en leur permettant d'apporter leur propre contribution sur la façon de
27 protéger et de préserver le milieu marin au mieux.

28

29 Notre message principal est simplement le suivant : nous espérons venir en aide au
30 Tribunal en fournissant une *perspective régionale* sur les meilleures connaissances
31 scientifiques disponibles à propos du réchauffement et de l'acidification des océans
32 et de l'élévation du niveau de la mer, et sur *ce que cela signifie réellement pour nos*
33 *populations et nos communautés*. Nous allons démontrer, à l'aide d'éléments
34 scientifiques et de modélisations, la réalité existentielle à laquelle est confrontée la
35 région Pacifique actuellement, et à laquelle elle sera confrontée à l'avenir, avec une
36 fréquence et une intensité de plus en plus grandes.

37

¹ Il convient de noter qu'en vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), la pêche figure parmi les utilisations légitimes de la mer qui sont affectées par la pollution (on entend par « pollution du milieu marin » l'introduction directe ou indirecte, par l'homme, de substances ou d'énergie dans le milieu marin, y compris les estuaires, lorsqu'elle a ou peut avoir des effets nuisibles tels que dommages aux ressources biologiques et à la faune et la flore marines, risques pour la santé de l'homme, entrave aux activités maritimes, y compris la pêche et les autres utilisations légitimes de la mer, altération de la qualité de l'eau de mer du point de vue de son utilisation et dégradation des valeurs d'agrément.), CNUDM, 10 décembre 1982, 1833 U.N.T.S. 397 (entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1994), article 1 1) 4).

² Pour le mandat de la Communauté du Pacifique (CPS), voir l'article IV, paragraphes 6 à 10, de l'Accord de Canberra instituant la Commission du Pacifique Sud (U.N.T.S., vol. 97, p. 227).

³ Pour connaître l'ensemble de la mise en œuvre de la CPS pour la programmation de l'atténuation et de l'adaptation, voir Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2022-2031 (<https://www.spc.int/fr/plan-strategique>).

1 Nous sommes d'accord avec de nombreux participants à cette procédure
2 consultative sur le fait que les émissions de gaz à effet de serre d'origine
3 anthropique peuvent être qualifiées de « pollution du milieu marin » au sens de la
4 Convention sur le droit de la mer⁴.

5
6 Les meilleures connaissances scientifiques, au même titre que les obligations
7 existantes en vertu du droit environnemental international et du droit en matière de
8 droits de l'homme⁵, sont nécessaires pour interpréter les obligations qui incombent
9 aux États en vertu de la Convention. Les meilleures connaissances scientifiques
10 disponibles nous montrent que les émissions de gaz à effet de serre provoquent
11 déjà des dommages, en entraînant l'élévation de la température de l'océan et la
12 montée du niveau de la mer et en augmentant le taux d'acidification des océans.
13 Ces meilleures connaissances scientifiques disponibles confirment l'urgence qu'il y a
14 pour les États à maintenir l'augmentation de la température entre 1,5 °C et 2 °C, en
15 réduisant rapidement les émissions provenant des gaz à effet de serre et des
16 combustibles fossiles⁶.

17
18 Cette réalité nécessite une action concrète de la part de la communauté
19 internationale. Les scientifiques, y compris notre propre équipe de scientifiques, ont
20 tiré la sonnette d'alarme il y a longtemps sur les répercussions colossales que les
21 changements climatiques vont provoquer pour nos sociétés, et les dirigeants de la
22 région Pacifique ont entendu cet appel.

23
24 La déclaration qui a été faite en 2021 par les dirigeants du Forum des îles du
25 Pacifique sur l'océan les engage à une action urgente pour réduire et prévenir les
26 impacts irréversibles des changements climatiques sur notre océan, et réitère le fait
27 que les changements climatiques constituent la menace la plus importante pour la
28 subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples du Pacifique bleu⁷. C'est un
29 appel lancé aux pays de la zone Pacifique pour mettre en œuvre de façon rapide
30 des mesures appropriées afin de prévenir et gérer de façon efficace la pollution

⁴ CNUDM, *supra* note 1.

⁵ Convention de Vienne sur le droit des traités, 23 mai 1969, 1155 *U.N.T.S.* 331 (entrée en vigueur le 27 janvier 1980), article 31 3) c).

⁶ GIEC, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge University Press, 2022 (également consultable à l'adresse : https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf). Voir aussi Agence internationale de l'énergie (AIE), *Fossil Fuel Consumption Subsidies 2022*, Paris 2023 (consultable à l'adresse : <http://www.iea.org/reports/fossil-fuels-consumption-subsidies-2022>). Constatant la nécessité immédiate de mettre fin aux subventions accordées à l'approvisionnement en combustibles fossiles, aux nouveaux projets d'exploitation sans relâche du charbon, aux nouveaux gisements de pétrole et de gaz et aux nouvelles mines de charbon.

⁷ Voir Pacific Islands Forum Leaders Ocean Statement 2021 (consultable à l'adresse : <http://www.forumsec.org/2021/03/22/pacific-islands-forum-leaders-ocean-statement-2020-21>), réaffirmant les engagements pris : Vemöore Declaration: Commitments to Nature Conservation Action in the Pacific Islands region, 2021 – 2025 ; 2019 Kainaki II Declaration for Urgent Climate Change Action Now ; 2018 Boe Declaration for Regional Security ; 2016 Pohnpei Ocean Statement: A Course to Sustainability ; and 2014 Palau Declaration on The Ocean: Life and Future and regional policy instruments: 2010 Framework for Pacific Oceanscape ; 2002 Pacific Islands Regional Ocean Framework for Integrated Strategic Action Policy ; the Pacific Islands Framework for Nature Conservation and Protected Areas, 2021 – 2025 ; Regional Action Plan: Marine Litter; Cleaner Pacific 2025 Strategy ; Framework for Pacific Regionalism ; Framework for Resilient Development in the Pacific ; and Regional Roadmap for Sustainable Pacific Fisheries.

1 marine, conformément au droit international, y compris afin de respecter, voire
2 dépasser les contributions déterminées à l'échelle nationale, en formulant en 2020
3 des stratégies de développement d'émissions décarbonées pour le milieu du siècle,
4 qui pourraient inclure des engagements et des stratégies pour arriver au zéro
5 carbone d'ici à 2050⁸.

6
7 Cette « ambition radicale » dont fait preuve la région Pacifique doit faire des émules,
8 étant donné surtout le caractère d'urgence mis en lumière par les connaissances
9 scientifiques sur le réchauffement des océans, l'élévation du niveau de la mer et
10 l'acidification des océans.

11
12 Je commencerai en parlant du réchauffement des océans. Ainsi que nous l'avons
13 indiqué dans notre exposé écrit, le réchauffement des océans provoqué par les
14 changements climatiques représente une menace qui a un effet significatif sur la
15 pêche pélagique et côtière, sur les systèmes de récifs coralliens, et qui entraîne
16 d'autres modifications des côtes. En outre, comme nous l'avons entendu à de
17 nombreuses reprises au cours de cette procédure, l'océan Pacifique – qui est le plus
18 grand océan de la terre – a une immense capacité à absorber le dioxyde de carbone
19 et l'excédent de chaleur. Sans des océans en bonne santé, cette fonction vitale est
20 mise en péril⁹.

21
22 Les pays et territoires du Pacifique gèrent plus de 10 % des océans du monde et
23 20 % des juridictions marines qui se trouvent dans nos Zones économiques
24 exclusives (ZEE)¹⁰, démontrant ainsi la menace existentielle à laquelle nous
25 sommes confrontés tout en soulignant bien toutes les responsabilités qui pèsent sur
26 la région pour la protection de l'océan pour les générations futures.

27
28 Au cours des 30 dernières années, le réchauffement de l'océan a plus que doublé.
29 Ce phénomène est attribué à des éléments d'origine anthropique. D'ici à 2100,
30 l'océan va absorber de deux à quatre fois plus de chaleur qu'entre 1970 et
31 aujourd'hui si le réchauffement est limité à 2 °C, et de cinq à sept fois plus si les
32 niveaux d'émission sont plus élevés¹¹. Les récifs coralliens en eau chaude sont
33 exposés à des températures extrêmes, avec des vagues de chaleur qui entraînent
34 déjà un blanchiment à grande échelle des récifs coralliens, et ceci, de façon
35 inquiétante, avec une fréquence de plus en plus grande¹².

⁸ Ibid., p. 4. Voir aussi 2050 Strategy for the Blue Pacific Continent / Pacific Islands Forum Secretariat. Suva, Fiji: Pacific Islands Forum Secretariat, 2022, p. 10.

⁹ Voir, par ex., Action Climat ONU, *L'océan, notre meilleur allié contre les changements climatiques* (<https://www.un.org/fr/climatechange/science/climate-issues/ocean>).

¹⁰ Powers M., Begg Z., Smith G. et Miles E. (2019). Lessons from the Pacific Ocean Portal: Building Pacific Island Capacity to Interpret, Apply, and Communicate Ocean Information. *Front. Mar. Sci.* 6:476. doi: 10.3389/fmars.2019.00476. Voir aussi The Pacific Community (SPC) Geoscience, Energy and Maritime Division's Oceans & Maritime programme data (<http://gem.spc.int/key-work/oceans-maritime-programme>). Par exemple, la superficie de la ZEE de Tuvalu est 27 000 fois supérieure à sa superficie terrestre.

¹¹ GIEC, 2019: *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, V. Masson-Delmotte, P. Zhai, M. Tignor, E. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Nicolai, A. Okem, J. Petzold, B. Rama, N.M. Weyer (dir.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK et New York, NY, USA, 755 p. <https://doi.org/10.1017/9781009157964>.

¹² Voir NOAA Coral Reef Watch Dataset, Pacific Environment Data Portal, Secretariat of the Pacific Regional Environmental Programme (SPREP), paru le 21 juillet 2021 (modifié le 11 février 2022) (<http://pacific-data.sprep.org/dataset/noaa-coral-reef-watch>).

1
2 Globalement, les vagues de chaleur marine ont été multipliées par deux, sont plus
3 longues, plus intenses, plus étendues et ne vont qu'empirer. À l'échelle mondiale,
4 presque tous les récifs coralliens en eau chaude vont souffrir de pertes
5 conséquentes, même si le réchauffement de la température mondiale est limité à
6 1,5 °C¹³.

7
8 L'un des effets néfastes du réchauffement mondial les mieux documentés est sans
9 doute celui qui a trait à la pêche et aux stocks halieutiques. La rareté des ressources
10 naturelles et le faible développement du secteur privé dans la région du Pacifique
11 font que l'industrie du thon est vitale pour les économies de nos pays insulaires.
12 Avec des îles éparpillées sur quelque 20 millions de kilomètres carrés d'océan, nos
13 océans sont donc notre ressource naturelle la plus importante, qui contribue aux
14 économies de la région Pacifique grâce aux revenus des licences de pêche¹⁴, entre
15 autres choses.

16
17 Si les émissions continuent d'augmenter tout au long du XXI^e siècle (selon le
18 scénario de référence des émissions le plus élevé), nous allons assister d'ici à 2050
19 à une redistribution des stocks de thon. En raison de leur migration vers l'est, la
20 baisse locale des stocks de thon signifie qu'ils vont passer des ZEE d'États côtiers
21 vers la haute mer ou vers les eaux internationales. Cela pourrait entraîner une perte
22 annuelle des revenus des droits d'accès à la pêche, qui s'élèvera à des montants
23 supérieurs à 90 millions de dollars américains par an¹⁵. Il faut noter également que
24 près de 55 % de la capture de thon mondiale provient de la partie occidentale et
25 centrale du Pacifique¹⁶.

26
27 En conséquence, l'impact économique sur les communautés du Pacifique n'est pas
28 supportable. Près de la moitié (47 %) des ménages de la zone Pacifique indiquent
29 que la « pêche » est soit une source primaire, soit une source secondaire de

¹³ Hoegh-Guldberg, O., D. Jacob, M. Taylor, M. Bindi, S. Brown, I. Camilloni, A. Diedhiou, R. Djalante, K.L. Ebi, F. Engelbrecht, J. Guiot, Y. Hijikata, S. Mehrotra, A. Payne, S.I. Seneviratne, A. Thomas, R. Warren et G. Zhou, 2018: *Impacts of 1.5°C Global Warming on Natural and Human Systems*. Dans : *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, et T. Waterfield (dir.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, USA, p. 175-312. <https://doi.org/10.1017/9781009157940.005>.

¹⁴ J. D. Bell et autres, « Pathways to sustaining tuna-dependent Pacific Island economies during climate change », *Nature Sustainability*, vol. 4, 2021, p. 900-910 (« pourrait réduire le total des droits d'accès à la pêche perçus par les dix petits États insulaires en développement du Pacifique d'une moyenne de 90 millions de dollars US (fourchette = -40 millions à 140 millions de dollars US) par an par rapport au revenu annuel moyen. ») (<https://www.nature.com/articles/s41893-021-00745-z>).

¹⁵ Ibid., p. 901. En outre, un récent travail d'analyse dans les 22 pays et territoires membres de la CPS a mis en évidence que le volume de la production halieutique entre 2007 et 2021 a augmenté de 20,3 % (ibid.), ce qui dénote l'importance accrue de la pêche comme source importante de revenus dans le Pacifique.

¹⁶ S. R. Hare et autres, *The western and central Pacific tuna fishery: 2021 overview and status of stocks*. Tuna Fisheries Assessment Report no. 22, Communauté du Pacifique, Nouméa, 2022 (<https://purl.org/spc/digilib/doc/8izba>).

1 revenus¹⁷. En outre, la consommation de poisson des îles du Pacifique est égale à
2 trois à quatre fois la moyenne mondiale¹⁸. Si nous pouvons réaliser des scénarios
3 d'émissions plus faibles, cela offrira des trajectoires durables pour les économies du
4 Pacifique qui dépendent du thon.

5
6 En passant à une pêche côtière, le déclin des récifs coralliens en eau chaude devrait
7 faire peser un risque très important sur la sécurité alimentaire et présenter une
8 menace sur la santé nutritionnelle des communautés qui dépendent de ces sources
9 alimentaires¹⁹. Étant donné les capacités agricoles limitées de ces îles atoll (c'est-à-
10 dire des sols pauvres et peu de diversité en termes de bétail), le droit à l'alimentation
11 ne peut pas être satisfait, à moins d'avoir une industrie de la pêche durable, laquelle
12 dépend d'un milieu marin en bonne santé²⁰. L'alimentation est au cœur même des
13 identités, des cultures et des économies du Pacifique.

14
15 Le réchauffement des océans est également gravement préoccupant en raison de
16 son effet direct sur l'élévation du niveau de la mer. *L'élévation du niveau de la mer*
17 *constitue une menace existentielle pour nos régions*. Comme nous l'avons dit dans
18 notre exposé écrit, et comme vous le démontrera ma collègue des Îles Marshall, le
19 rythme auquel le niveau de la mer augmente a plus que doublé depuis 100 ans et
20 devrait s'accélérer, et passer de quatre à dix fois la cadence précédente d'ici
21 à 2100²¹. Cela a une incidence colossale sur le milieu marin et nos communautés, et
22 cela va se poursuivre avec une fréquence et une intensité croissantes.

23

¹⁷ H. Seidel et P. N. Lal, *Economic value of the Pacific Ocean to the Pacific Island Countries and Territories*, IUCN, Gland, 2010 (https://www.iucn.org/sites/default/files/import/downloads/economic_value_of_the_pacific_ocean_to_the_pacific_island_countries_and_territories_p.pdf).

¹⁸ Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP), *Pacific Fisheries: General Overview, Economic Opportunity* (<https://library.sprep.org/sites/default/files/pacific-fisheries-general-overview.pdf>)

¹⁹ The new song for coastal fisheries – pathways for change: La stratégie de Nouméa (une stratégie régionale approuvée par la neuvième réunion des chefs de pêche de la CPS, qui s'est tenue à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, en mars 2015, et par la 93^e réunion du Comité des pêches du Forum officiel (FFC), qui s'est tenue à Funafuti, Tuvalu, en mai 2015) stipule que le poisson est la principale source de protéines animales pour les nations insulaires du Pacifique. Elle a été approuvée par la 11^e réunion ministérielle du FFC, qui s'est tenue à Funafuti, Tuvalu, en juillet 2015) et déclare que le poisson est la principale source de protéines animales pour les nations insulaires du Pacifique ; (« Parmi les populations rurales, 50 à 90 % des protéines d'origine animale consommées proviennent du poisson »). Id. à 1. Des arguments à l'appui peuvent être trouvés dans SPC's Fisheries, Aquaculture and Marine Ecosystems Division Policy Brief on Gender and human rights in coastal fisheries and aquaculture law (available at: [SPC Policy Brief #36: Gender and human rights in coastal fisheries and aquaculture law - SPC Policy Brief #36 \(windows.net\)](#)).

²⁰ Ibid., p. 3.

²¹ GIEC, *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Geneva, Switzerland, 2014 (https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full.pdf). Voir également les informations pertinentes suivantes tirées de la communication écrite de la CPS : L'effet combiné des niveaux moyens et extrêmes de la mer entraînera des événements rares dans le contexte historique (une fois tous les 100 ans) qui se produiront chaque année à certains endroits d'ici le milieu de ce siècle, quel que soit le scénario d'émission. Pour les îles du Pacifique, l'élévation du niveau moyen de la mer est aggravée par la submersion verticale des îles elles-mêmes, ainsi que par des changements dans les systèmes météorologiques tels que l'augmentation de l'intensité des cyclones tropicaux et des épisodes de forte houle. Dans toute la région, le nombre de jours d'inondation côtière a déjà augmenté de plus de 500 % en raison de l'élévation du niveau de la mer.

1 Les communautés côtières de la région du Pacifique ont été durement touchées par
2 toutes les conséquences du changement climatique sur l'océan, puisque les
3 populations vivent pour la plupart le long du littoral²². Les effets de l'élévation du
4 niveau de la mer ont contraint de nombreuses communautés à abandonner leurs
5 terres ancestrales pour s'installer dans des zones plus sûres, ce qui entraîne
6 souvent une perte de sources d'alimentation traditionnelle, de patrimoine culturel,
7 d'identité, de pratiques, de connaissances traditionnelles, de cohésion sociale, ainsi
8 que de stabilité et de sécurité économique²³. Le déplacement de ces communautés
9 pose des défis significatifs en matière de droits de l'homme²⁴. Nous considérons
10 qu'une réponse appropriée à cette menace ne peut être apportée qu'à la condition
11 que l'expérience de ceux qui sont le plus directement touchés ait la priorité par
12 rapport à ceux qui sont touchés de façon moins immédiate et moins urgente²⁵.

13
14 L'élévation du niveau de la mer causée par les changements climatiques représente
15 une atteinte directe ainsi qu'un facteur de multiplication de la menace qui pèse sur
16 notre région²⁶. Nous reconnaissons que les actions visant à faire face à la menace
17 que représente l'élévation du niveau de la mer doivent venir de la communauté
18 internationale agissant collectivement. Je me fais l'écho de nos amis de l'Union
19 africaine²⁷ en disant que l'action collective des États visant à réduire la quantité des
20 émissions de gaz à effet de serre dans leur juridiction ou dans les territoires sous
21 leur contrôle va également permettre de maîtriser le taux d'augmentation de la
22 pollution marine et, ce faisant, de mieux protéger et préserver le milieu marin.

23
24 Enfin, concernant l'acidification des océans, comme le montre le rapport le plus
25 récent du GIEC, la CPS affirme que l'acidification des océans est destinée à
26 augmenter au cours du siècle à des taux qui seront directement fonction des

²² Voir, par ex., les atolls coralliens du Pacifique (Tokelau, Tuvalu, Kiribati et Îles Marshall). La superficie des océans dépassant celle des terres arables, il est impératif de concentrer les efforts sur la préservation de nos ressources océaniques, en particulier pour les nations atolls.

²³ Voir, par ex., Pearson, J., Jackson, G., McNamara, K.E., n.d. Climate-driven losses to Indigenous and local knowledge and cultural heritage. *Anthr. Rev.* See also, Perkiss, S., Moerman, L., 2018. A dispute in the making: A critical examination of displacement, climate change and the Pacific Islands. *Account. Audit. Account. J.* 31, 166–192. <https://doi.org/10.1108/AAAJ-06-2016-2582>. Établir que les modifications des habitats et l'élévation du niveau de la mer entraîneront le déplacement des communautés de pêcheurs, soit par l'inondation des habitations, soit par l'évolution des conditions océaniques rendant les zones de pêche inutilisables ou méconnaissables. Dans les deux cas, il en résulterait une perte des connaissances traditionnelles et de l'identité culturelle liées aux pratiques de pêche utilisées, ainsi que des liens historiques, affectifs et familiaux avec les zones de pêche traditionnelles et les zones maritimes.

²⁴ Voir généralement, Perkiss, S., Moerman, L., 2018. A dispute in the making: A critical examination of displacement, climate change and the Pacific Islands. *Account. Audit. Account. J.* 31, 166–192. <https://doi.org/10.1108/AAAJ-06-2016-2582>. La CPS estime qu'il est nécessaire de consulter ces communautés surchargées par le biais d'une approche centrée sur les personnes.

²⁵ Ceci est conforme au principe bien établi dans le droit international de l'environnement de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives compte tenu des différentes situations nationales, et est fondamental pour le concept d'équité. Voir Christina Voigt *et al.*, *Dynamic Differentiation: The Principles of CBDR-RC, Progression and Highest Possible Ambition in the Paris Agreement*, 5:2 Transnational Environmental Law 285 (2016), 303.

²⁶ En outre, grâce à notre travail, nous savons que ce type de stress environnemental a des effets distincts sur les femmes et les groupes sociaux dont les identités se recoupent, ce qui peut exacerber les inégalités, la pauvreté et la façon dont les communautés font face à ces réalités. En outre, la pression croissante sur la sécurité alimentaire pèse souvent de manière disproportionnée sur les femmes.

²⁷ Exposé écrit de l'Union africaine, par. 215, 219 ; voir généralement, par. 211-221.

1 émissions futures de GES. Il existe un consensus scientifique sur le fait que l'océan
2 a absorbé entre 20 % et 30 % des émissions de dioxyde de carbone d'origine
3 anthropique depuis les années 1980²⁸. L'absorption continue de carbone par l'océan
4 d'ici à l'année 2100 va très certainement exacerber l'acidification des océans²⁹.
5 L'acidification des océans risque d'avoir un effet néfaste sur la production
6 alimentaire, y compris sur les crustacés, l'aquaculture, la pêche, ainsi qu'un impact
7 négatif sur les écosystèmes des récifs coralliens. La capacité des océans à absorber
8 le dioxyde de carbone sera également diminuée dans un scénario de réchauffement
9 plus élevé³⁰.

10
11 Malgré ces avertissements, les effets de l'acidification des océans causée par des
12 niveaux plus élevés de dioxyde de carbone et des niveaux plus élevés de gaz à effet
13 de serre ne sont pas adéquatement reflétés dans les réponses mondiales au
14 changement climatique visant à protéger et à préserver le milieu marin, y compris
15 par le biais de la réduction des atteintes qui sont spécifiquement énoncées dans la
16 Convention sur le droit de la mer. Cela met en péril le bon fonctionnement des
17 écosystèmes marins et augmente le risque qui pèse sur les communautés côtières
18 qui vivent dans ces zones. En outre, l'absence de stratégie concrète pour faire face
19 au problème de l'acidification des océans par le biais d'instruments internationaux
20 rend les dispositions de la Convention sur le droit de la mer et le travail de ce
21 Tribunal encore plus importants.

22
23 La région Pacifique a apporté sa propre réponse à ce que nous dit la science.
24 Malgré nos meilleurs efforts pour nous adapter avec les ressources limitées dont
25 nous disposons, les communautés continuent de subir des pertes et des dommages
26 et de craindre pour l'avenir de nos enfants et leur capacité à jouir du milieu marin
27 tout comme l'ont fait leurs ancêtres. Quoi qu'il en soit, les îles de la région Pacifique
28 demeurent déterminées et sont parmi les plus ambitieuses afin de donner l'exemple.
29 Nos jeunes font front et ne veulent pas être sacrifiés comme des orphelins des
30 changements climatiques. Ils demandent une plus grande redevabilité de la part de
31 ceux qui sont aux commandes, y compris de la part des tribunaux internationaux
32 comme le Tribunal de céans, car ils reconnaissent que, à moins d'avoir des lois à la
33 hauteur de la menace à laquelle leur génération est confrontée, toute perspective
34 d'un milieu marin propre et sain sera perdue.

35
36 Les dirigeants de la région Pacifique ont bien travaillé pour développer plusieurs
37 instruments régionaux reconnaissant le changement climatique comme constituant
38 une crise existentielle pour la région et adopter des approches et des politiques en
39 vue de combattre cette crise. Par exemple, en 2021, la Déclaration sur la
40 préservation des zones maritimes face à l'élévation du niveau de la mer liée au
41 changement climatique représente l'interprétation de bonne foi que notre région fait
42 de la Convention, en notant que le rapport entre l'élévation du niveau de la mer liée

²⁸ *Supra* note 11, 5.2.2.3. (*Expliquant* que le pH de la surface de l'océan ouvert a diminué dans une fourchette très probable de 0,017 à 0,027 unité de pH par décennie depuis la fin des années 1980, la diminution du pH de l'océan de surface ayant très probablement déjà émergé de la variabilité naturelle de fond pour plus de 95 % de la surface de l'océan).

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.* (*Discutant* que le pH de la surface des océans devrait diminuer d'environ 0,3 pH d'ici 2081-2100, par rapport à la période 2006-2015).

1 au changement climatique et les zones maritimes n'a été ni prévu ni pris en
2 considération par les auteurs de la Convention³¹.

3
4 L'année dernière, la Stratégie 2050 pour un continent Pacifique bleu a été entérinée
5 par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique. Cette stratégie renforce la mise en
6 œuvre de mesures convenues qui, de manière proactive, collective et appropriée du
7 point de vue culturel, abordent le changement climatique et ses différents impacts
8 actuels et futurs, y compris – c'est important – l'élévation du niveau de la mer et
9 l'acidification des océans³².

10
11 Ces initiatives sont importantes, mais elles ne suffisent pas à elles seules à garantir
12 la protection et la préservation du milieu marin. Il faudrait que tous les États fassent
13 leur part, et la clarification fournie par le Tribunal par le biais de cet avis consultatif
14 sera d'une importance capitale à cet égard.

15
16 Je voudrais en revenir aux communautés et aux populations elles-mêmes. Dans la
17 région Pacifique, il existe un lien spécial entre la « population » et
18 l'« environnement » tel que l'une ne peut se détacher de l'autre. Ils sont un seul et
19 même écosystème³³. La relation du Pacifique avec le milieu marin, en tant que
20 gardien et protecteur des systèmes écologiques et des connaissances
21 traditionnelles, des coutumes et des moyens de subsistance qui leur sont associés,
22 a soutenu nos peuples pendant des centaines de milliers d'années. Les procédures
23 consultatives telles que celle-ci donnent une voix à certaines des communautés les
24 plus vulnérables au changement climatique dans nos nations atoll à faible élévation,
25 en articulant la menace à laquelle elles sont exposées, puisqu'elles vivent sur la
26 ligne du front des impacts du changement climatique³⁴.

27
28 Ces impacts imposent des grandes difficultés aux populations qui interagissent avec
29 leur milieu marin et en dépendent au quotidien, et ce pour leurs besoins
30 fondamentaux. Comme cela a été reconnu par la Cour internationale de Justice,
31 « l'environnement [...] [est] l'espace où vivent les êtres humains et dont dépendent
32 la qualité de leur vie et de leur santé, y compris pour les générations à venir »³⁵.
33 Cela se manifeste déjà dans toute la région Pacifique. Ces observations sont
34 conformes à l'utilisation d'une approche basée sur les droits de l'Homme pour
35 assister les communautés les plus durement touchées³⁶.

³¹ Voir *Declaration on Preserving Maritime Zones in the Face of Climate Change-Related Sea Level Rise*, 2021 (<http://www.forumsec.org/2021/08/11/declaration-on-preserving-maritime-zones>).

³² Voir *Pacific Island Forum 2050 Strategy for the Blue Pacific Continent* (<https://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2022/08/PIFS-2050-Strategy-Blue-Pacific-Continent-WEB-5Aug2022.pdf>), p. 25.

³³ Voir, par ex., en samoan: *fanua* ; en fidjien : *vanua*.

³⁴ La sécurité alimentaire et hydrique, l'érosion côtière et l'impact disproportionné sur les femmes, les filles et les enfants font partie des préoccupations les plus courantes.

³⁵ Cour internationale de Justice (CIJ), *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, avis consultatif*, C.I.J. Recueil 1996, p. 241, par. 29.

³⁶ Voir, par ex., Pedro Arrojo Agudo (Rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement), *Special thematic report on climate change and the human rights to water and sanitation* (Part I: Outlining the impacts of climate change on the human rights to water and sanitation around the world, Part II: The impacts of climate change on the human rights to water and sanitation of groups and population in situations of vulnerability, Part III: A rights-based approach to adaptation, mitigation, finance, and cooperation), janv. et mar. 2022. Voir aussi, généralement, l'exposé d'amicus curiae soumis au Tribunal international du droit de la mer par les Rapporteurs spéciaux des NU sur

1 La portée et le contenu des obligations de prévenir, de réduire et de maîtriser la
2 pollution du milieu marin, et de le protéger et de le préserver, doivent donc examinés
3 en harmonie avec les droits des peuples et des communautés de jouir de leurs
4 droits, y compris leur droit à *un milieu marin propre et sain*.

5
6 L'opportunité se présente aujourd'hui. Le Tribunal a la mission extrêmement
7 importante de traiter des questions juridiques concernant le milieu marin, étant
8 donné que l'interprétation et l'application de la Convention à cet égard sont
9 *fondamentales* pour la régulation de tous les espaces océaniques, leur utilisation,
10 leurs ressources et les répercussions qu'ils ont sur les peuples du Pacifique.

11
12 En conclusion, dans la préparation de cet avis consultatif, nous vous demandons de
13 prendre note de l'état des connaissances scientifiques, de l'expérience vécue et des
14 connaissances spécifiques des gardiens historiques de notre milieu marin et de ceux
15 qui continuent d'en prendre soin actuellement. Apprenez de milliers d'années de
16 soins indigènes apportés à notre milieu marin et à la biodiversité, et de la manière
17 dont nous utilisons nos approches culturelles collaboratives pour nous attaquer aux
18 problèmes climatiques par le biais de législations et de politiques régionales. Prenez
19 en compte l'urgence avec laquelle la communauté internationale doit agir, non pas
20 seulement pour les peuples du Pacifique, mais également pour les gardiens
21 indigènes au niveau mondial et pour l'humanité dans son ensemble. Utilisez votre
22 autorité pour fournir un avis consultatif qui explique effectivement comment la
23 Convention est véritablement protectrice du milieu marin.

24
25 Je vais maintenant laisser le reste du temps de parole de la CPS à notre État
26 membre avec la représentante de la République des Îles Marshall, qui va continuer à
27 développer la question de l'élévation du niveau de la mer et de son impact sur les
28 communautés côtières des îles Marshall. Je vous demande de bien vouloir
29 demander à Mme Jetñil-Kijiner de présenter sa déclaration. *Vinaka vakalevu*. Je
30 vous remercie.

31
32 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Madame Robinson. Je donne à
33 présent la parole à Mme Jetñil-Kijiner.

34
35 **Mme JETÑIL-KIJINER** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président,
36 Mesdames et Messieurs les membres du Tribunal, je m'appelle Kathy Jetñil-Kijiner
37 et je suis l'émissaire pour le climat du Gouvernement de la République des Îles
38 Marshall. Les Îles Marshall se trouvent ici sur l'écran, dans la région du Pacifique
39 Nord.

40
41 Les questions devant le Tribunal concernent la prévention de la pollution marine et la
42 protection du milieu marin, y compris des effets néfastes de l'élévation du niveau de
43 la mer. Je souhaiterais appeler votre attention sur les incidences combinées de
44 l'élévation du niveau marin et des inondations sur ma communauté. La gravité de
45 ces impacts ne peut être exagérée. Je voudrais consacrer ce moment qui m'est
46 donné pour dire ce que signifie la science pour les Îles Marshall, pour ma
47 communauté et pour moi personnellement.

les droits de l'homme & le changement climatique (Ian Fry), les déchets toxiques & les droits de
l'homme (Marcos Orellana), et les droits de l'homme & l'environnement (David Boyd).

1 Nous sommes arrivés à un moment où il est encore possible de changer la réalité
2 que nos populations du Pacifique connaissent, en réduisant immédiatement les
3 émissions de GES qui polluent le milieu marin. Les modèles tels que ceux que je
4 vais vous présenter aujourd'hui démontrent la réalité et les prédictions basées sur
5 les meilleures données scientifiques, réaffirmant l'importance des obligations
6 auxquelles sont soumis les États de prévenir la pollution marine et de protéger et de
7 préserver le milieu marin, et le fait qu'ils doivent agir en la matière de manière
8 urgente. Si nous n'agissons point avec suffisamment d'urgence et d'ambition durant
9 la présente décennie – dans les sept années à venir –, nos peuples vont souffrir
10 pendant des milliers d'années¹.

11
12 Cet atoll ou cette île corallienne que vous voyez sur l'écran est l'atoll de Majuro, une
13 sorte d'île corallienne en forme d'anneau, connue sous le nom de récif-barrière, qui
14 a une très faible altitude et abrite un lagon². Les Îles Marshall sont une nation atoll
15 qui n'a que deux mètres d'élévation au-dessus de la mer, sans montagnes ni terres
16 élevées. C'est là que je suis chez moi. C'est la capitale des Îles Marshall, l'une des
17 64 îles éparpillées sur environ 1,9 million de kilomètres carrés d'espaces
18 océaniques³.

19
20 La majorité de notre population vit sur cette île que vous voyez à l'écran, et la plupart
21 des habitants vivent dans les zones étroites de Delap, Uliga et Djarrit. C'est là que
22 j'habite. Toutefois, je vais mettre l'accent sur la partie la plus large de notre île, qui
23 s'appelle Laura. Gardez cela à l'esprit tandis que je vous ferai parcourir les réalités
24 que nous connaissons aujourd'hui et ce que la science nous montre pour l'avenir.

25
26 C'est une question de temps et de température. Nous avons besoin de temps pour
27 nous adapter et il faut que la hausse de température ralentisse pour atténuer la perte
28 de mon chez moi⁴.

29
30 Voici la zone de Laura, la partie la plus large de l'atoll de Majuro.

31
32 La lentille d'eau douce montre l'étendue des eaux souterraines dans cette zone.
33 Dans les atolls et les îles de faible élévation, cette lentille d'eau douce est une mince
34 couche d'eau sous l'île qui se trouve au-dessus de l'eau salée. La quantité d'eau
35 douce ou l'épaisseur de la lentille dépend de nombreux facteurs, comme l'eau de
36 pluie, la manière dont l'eau est gérée et celle dont elle est obtenue pour l'usage de la

¹ Voir GIEC AR6 WGII, *Summary for Policy Makers* D.5 (« Les choix de société et les actions mises en œuvre au cours de la prochaine décennie déterminent la mesure dans laquelle les trajectoires à moyen et long terme aboutiront à un développement plus ou moins résilient au changement climatique (degré de confiance élevé). ») ; et *Summary for Policy Makers* D.5.3 (« [t]out nouveau retard dans l'action mondiale concertée et anticipative en matière d'adaptation et d'atténuation fera manquer une occasion brève et qui se referme rapidement d'assurer un avenir vivable et durable pour tous (degré de confiance très élevé). »), p. 35.

² Voir généralement, le site web de modélisation de la division Géosciences, énergie et affaires maritimes pour les données spécifiques aux atolls (<https://opm.gem.spc.int/prep/home>).

³ Cet ensemble complet de données est accessible sur le site web de la CPS consacré à la modélisation (<https://opm.gem.spc.int/prep/home>). Ce tableau de bord a été développé dans le cadre du Programme de résilience du Pacifique II. Le portail abrite les données maillées et géospatiales produites dans le cadre du projet. Voir aussi, la carte de l'atoll de Majuro issue de la modélisation de la CPS (<https://landscapeknowledge.net/majuro-atoll-map/>). Nous avons également établi un lien via un code QR sur la page de présentation.

⁴ Voir PV, exposé oral de Kausea Natano pour Tuvalu, ITLOS/PV.23/C31/1, p. 29-30.

1 communauté. Pour ce qui est de Majuro, cette lentille approvisionne plus de
2 23 182 personnes qui vivent à Majuro. Cette zone accueille environ 2 500 de ces
3 personnes⁵. L'eau est transportée par des canalisations à des usines de traitement
4 pour fournir l'accès à l'eau de la communauté, et c'est la plus grande et la seule
5 lentille d'eau douce de l'île.

6
7 La zone de la lentille d'eau douce est importante parce qu'elle soutient notre sécurité
8 alimentaire et hydrique. Vous voyez dans les cercles jaunes comment le système est
9 surveillé pour vérifier les niveaux de salinité. Ceci se fait afin d'assurer que la lentille
10 soit gérée de manière efficace pour réduire les risques d'extraction excessive de la
11 fine nappe d'eau douce.

12
13 Que se passe-t-il si nous utilisons le meilleur de la science pour modéliser le danger
14 et le risque de catastrophe avant que ne se produise toute incidence de l'élévation
15 du niveau de la mer et que nous comparons ensuite cela avec la hausse progressive
16 du niveau de la mer due à l'homme ? Vous voyez sur cette planche une ligne bleue,
17 fine, qui borde la zone de Laura. Sur la bordure de l'atoll se trouvent des habitations,
18 des infrastructures telles que des écoles et des hôpitaux, et vous voyez également
19 cette zone, au milieu ; c'est là où se trouvent des zones agricoles importantes qui
20 fournissent la sécurité alimentaire des populations de cette zone.

21
22 Ce modèle est composé de données d'altitude obtenues par LiDAR de haute
23 résolution, une méthode de télédétection utilisant la lumière d'un laser pour mesurer
24 les distances variables par rapport à la terre et qui est utilisée pour examiner ses
25 surfaces. Ces données LiDAR sont croisées avec celles du risque d'inondation basé
26 sur des modèles de la CPS afin de prévoir les conséquences et les risques
27 d'événements extrêmes d'inondation par la mer, sans y ajouter l'élévation du niveau
28 de la mer. Ce modèle et le savoir-faire scientifique qu'il renferme sont le résultat de
29 plus de 30 ans de travaux scientifiques menés dans la zone de Laura.

30
31 Cette modélisation montre un événement d'inondation ou une onde de tempête⁶.
32 Vous voyez que même sans élévation du niveau de la mer, la zone environnante est
33 toujours vulnérable à un événement de vague submersive relativement faible. Par
34 exemple, les bâtiments rouges sont l'église, l'hôpital et l'école. En termes
35 scientifiques, ce genre d'événement devrait se produire tous les 10 ans si l'on se
36 fonde sur les incidences antérieures à l'élévation du niveau de la mer que nous
37 connaissons déjà chez nous⁷.

38
39 Si nous utilisons les mêmes moyens scientifiques dans un scénario – c'est la
40 marne – sans ajouter les projections d'élévation du niveau de la mer, cette planche
41 vous montre ce à quoi ressemblerait un événement de catastrophe résultant d'une
42 vague submersive. Elle montre un événement qui serait censé se produire une fois

⁵ Economic Policy Planning and Statistics Office of the Republic of the Marshall Islands, Population and Housing Census 2021 (PHC 2021), version 01 of the licensed datasets (March2023), fournie par Pacific Data Hub – Microdata Library (<https://microdata.pacificdata.org/index.php/home>) En outre, la population de la RMI s'élève à 53 158 personnes (recensement de 2011), Majuro et Kwajalein (en grande partie Ebeye) représentant actuellement les trois quarts de la population du pays.

⁶ *Supra* note 11.

⁷ *Ibid.*

1 par siècle. Il s'agit clairement d'un événement majeur pour nos communautés,
2 même sans qu'on y ajoute la moindre élévation du niveau de la mer.

3
4 Alors, que se passe-t-il si l'on y ajoute de petites quantités d'élévation du niveau de
5 la mer ? Comme je l'ai dit précédemment, il s'agit d'une question de temps et de
6 température. Parce que sans le temps de mieux se préparer et sans action pour
7 ralentir l'impact prochain de l'élévation de la mer due à l'homme, ces catastrophes
8 deviennent des événements extrêmes dus à l'élévation du niveau de la mer pour nos
9 populations.

10
11 Sur cette planche, ce que vous voyez maintenant est une modélisation qui illustre
12 25 cm d'élévation du niveau de la mer. Cette modélisation est développée ensuite
13 pour voir ce qui se passe lors d'un événement qui serait censé se produire tous les
14 10 ans. Comme vous le voyez, le fait de n'ajouter que 25 centimètres transforme ce
15 qui était un événement d'inondation mineur dû à une vague submersive en un
16 événement extrême dû à l'élévation du niveau de la mer.

17
18 Si l'on se fonde sur la science, l'addition de 25 centimètres d'élévation du niveau de
19 la mer devrait se produire entre 2050 et 2060⁸.

20
21 Par contraste, l'image à gauche est celle de la modélisation de ce à quoi une
22 submersion marine aurait ressemblé avant que nous n'ayons eu la moindre
23 élévation du niveau de la mer causée par le climat ; cela serait censé se produire
24 tous les 10 ans. Comme vous le voyez, il y a des impacts côtiers, mais mineurs. À
25 droite, vous avez la même submersion marine, avec 25 centimètres d'élévation du
26 niveau de la mer – donc une légère augmentation, inférieure à la longueur d'une
27 règle normale, fait d'un événement normal de vague de submersion un événement
28 extrême pour nos populations. Cela illustre la réalité, qui fait que des événements
29 qui se produisent normalement deviennent plus intenses, plus extrêmes et plus
30 fréquents.

31
32 C'est la raison pour laquelle les impacts anthropiques et la nécessité de ralentir le
33 rythme de l'élévation du niveau de la mer en décarbonant rapidement notre planète
34 nous donneront davantage le temps de nous préparer aux événements extrêmes
35 attendus dans les décennies à venir pour les générations futures.

36
37 Allons plus loin dans ce que pourraient devenir ces scénarios pour nos
38 communautés. Le modèle devant vous est ce que mon pays connaîtra avec une
39 élévation du niveau de la mer de 50 centimètres, qui est celle qui devrait se produire
40 si nous continuons sur la trajectoire actuelle durant notre siècle⁹. Encore une fois,

⁸ GIEC, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge University Press, 2022 (https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf). Les scénarios de projection utilisés dans cette présentation sont basés sur les « Shared Socioeconomic Pathways » (SSPs) du dernier rapport du GIEC. Les SSP incluent des changements dans le comportement humain et la politique et sont considérés comme plus représentatifs des futurs climatiques potentiels.

⁹ Organisation internationale pour les migrations, Jo-Jikum, Marshall Islands Conservation Society, The University of Melbourne and Women United Together Marshall Islands, 2023. *My heritage is here: Report on Consultations with Communities in the Marshall in Support of the Development of the National Adaptation Plan*.

1 c'est une question de temps et de température, puisque ce scénario montre que le
2 fait d'ajouter juste 50 cm d'élévation du niveau de la mer génère un événement
3 extrême tous les 10 ans. Vous noterez également que ce qui devrait se produire
4 tous les 10 ans est tout aussi grave que ce qui devait se produire tous les 100 ans
5 *sans l'ajout des projections d'élévation du niveau de la mer.*
6

7 Ce qui constituait un événement mineur sans élévation du niveau de la mer devient
8 désormais un événement majeur avec de l'eau salée dans nos zones agricoles et
9 qui s'infiltré dans notre lentille d'eau douce. L'événement que vous voyez signifie
10 qu'il y a de l'eau salée dans nos cultures vivrières et dans notre eau douce. Les
11 communautés sont déplacées, touchées par les vagues, et les habitations sont
12 inondées par de l'eau salée. Ce scénario constitue le point de basculement pour nos
13 populations, et nous le savons.
14

15 Si nous en arrivons là, nous savons, en tant que pays, que nous devons envisager
16 des mesures d'adaptation extrêmes pour protéger nos foyers ou faire des choix sans
17 précédent, comme déplacer notre capitale vers d'autres îles – une décision que
18 nous sommes obligés de prendre à cause de l'impact existentiel de cette menace
19 externe d'élévation du niveau de la mer causée par le climat.
20

21 Les Îles Marshall prévoient déjà un scénario d'élévation du niveau de la mer de
22 50 centimètres sur 70 à 90 ans. Ma fille de neuf ans sera adulte à ce moment-là.
23 Cela signifie que l'on se prépare déjà à cette réalité. Avec notre plan national
24 d'adaptation, nous envisageons des mesures extrêmes d'adaptation, pouvant
25 consister par exemple à surélever certaines parties de nos îles et à déplacer en
26 interne une partie de notre population de certaines îles vers d'autres.
27

28 Le scénario final que je voudrais vous montrer se fonde sur un mètre d'élévation du
29 niveau de la mer. Ce que vous voyez sur l'écran vous montre que, tous les dix ans,
30 notre île sera complètement inondée par des événements extrêmes d'élévation du
31 niveau de la mer, si l'élévation du niveau de la mer atteint un mètre. La science doit
32 encore déterminer combien de temps il faudra à nos cultures vivrières pour se
33 remettre après avoir été polluées par de l'eau salée. Mais nous savons que si nous
34 continuons sur la trajectoire actuelle d'émissions de GES, cela met en danger nos
35 moyens de subsistance et notre population. Cette réalité exige de ralentir la
36 trajectoire sur laquelle nous nous trouvons actuellement en tant que communauté
37 mondiale.
38

39 Qu'est-ce que cela veut dire pour moi, pour mes enfants, pour mes petits-enfants ?
40 Cette image donne un exemple de ce à quoi ressemble un événement extrême.
41 Nous n'avons qu'une seule route sur notre île. La voici après un événement
42 d'inondation extrême en 2019. Ce que le modèle montre, c'est que des événements
43 tels que celui-ci vont se produire avec une fréquence et une intensité accrues au fur
44 et à mesure que se poursuit l'élévation du niveau de la mer.
45

46 Lors de consultations communautaires tenues dans toutes les îles, les membres de
47 la communauté ont fait des observations relatives à l'élévation du niveau de la mer,
48 ainsi qu'à des facteurs additionnels tels que sécheresse et températures élevées¹⁰.

¹⁰ *Supra* note 45.

1 Comme vous le constatez, l'élévation du niveau de la mer a été suivie au niveau de
2 la communauté. L'élévation du niveau de la mer ne touche donc pas que le site
3 particulier de Laura, mais notre pays tout entier. Et cela fait violence à notre lien
4 naturel avec le milieu marin, sur lequel reposent notre culture et nos moyens de
5 subsistance.

6

7 C'est la raison pour laquelle la communauté mondiale doit agir, pas seulement pour
8 nous, mais pour notre planète tout entière, car nous sommes peut-être les premiers
9 témoins de ces impacts, mais nous ne serons pas les derniers.

10

11 Tous les États sont tenus, en vertu la Convention, de prévenir la pollution marine et
12 de protéger le milieu marin. Ces obligations sont importantes pour l'avenir des Îles
13 Marshall, pour ma communauté et pour ma famille.

14

15 Votre avis consultatif nous donnera les précisions si nécessaires concernant la
16 portée et l'étendue de ces obligations, ce qui pourra servir d'orientation à tous les
17 États Parties afin qu'ils veillent à ce que les scénarios extrêmes du modèle que je
18 vous montre NE deviennent PAS la réalité des populations du Pacifique.

19

20 *Vinaka vakalevu, merci.*

21

22 **LE PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Madame. Ceci nous amène à la
23 fin de la séance de cet après-midi. Le Tribunal siégera de nouveau demain matin à
24 10 heures. Nous entendrons les exposés écrits des Comores, de la République
25 démocratique du Congo et de l'Union internationale pour la conservation de la
26 nature et des ressources naturelles. La séance est levée.

27

28

(La séance est levée.)